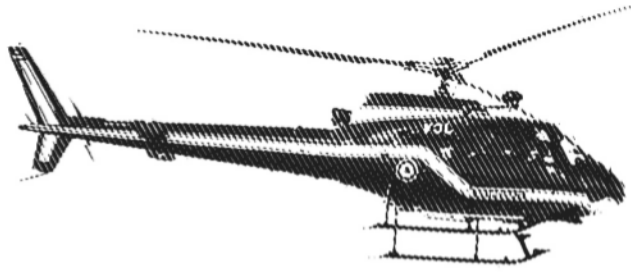


GARGARISMES

INFOS AUTOUR DE RENNES

le journal à jeter sur la voie force publique



- A LA RUE (p. 6)
- ACCESSIBILITÉ (p. 3)
- LE VIOL AU TRIBUNAL (p. 10)
- VIASILVA 2040 (p. 6)
- RENNES BRÛLE (p. 5)
- ZYED & BOUNA (p. 4)
- COUPES SOCIALES (p. 11 & 12)
- RETOUR SUR CHARLIE (p. 2)
- CHASSE AUX MIGRANT.E.S (p. 9)

prix
1,20€
indicatif

N°4 ★ PRINTÉTÉ 2015

EDITO

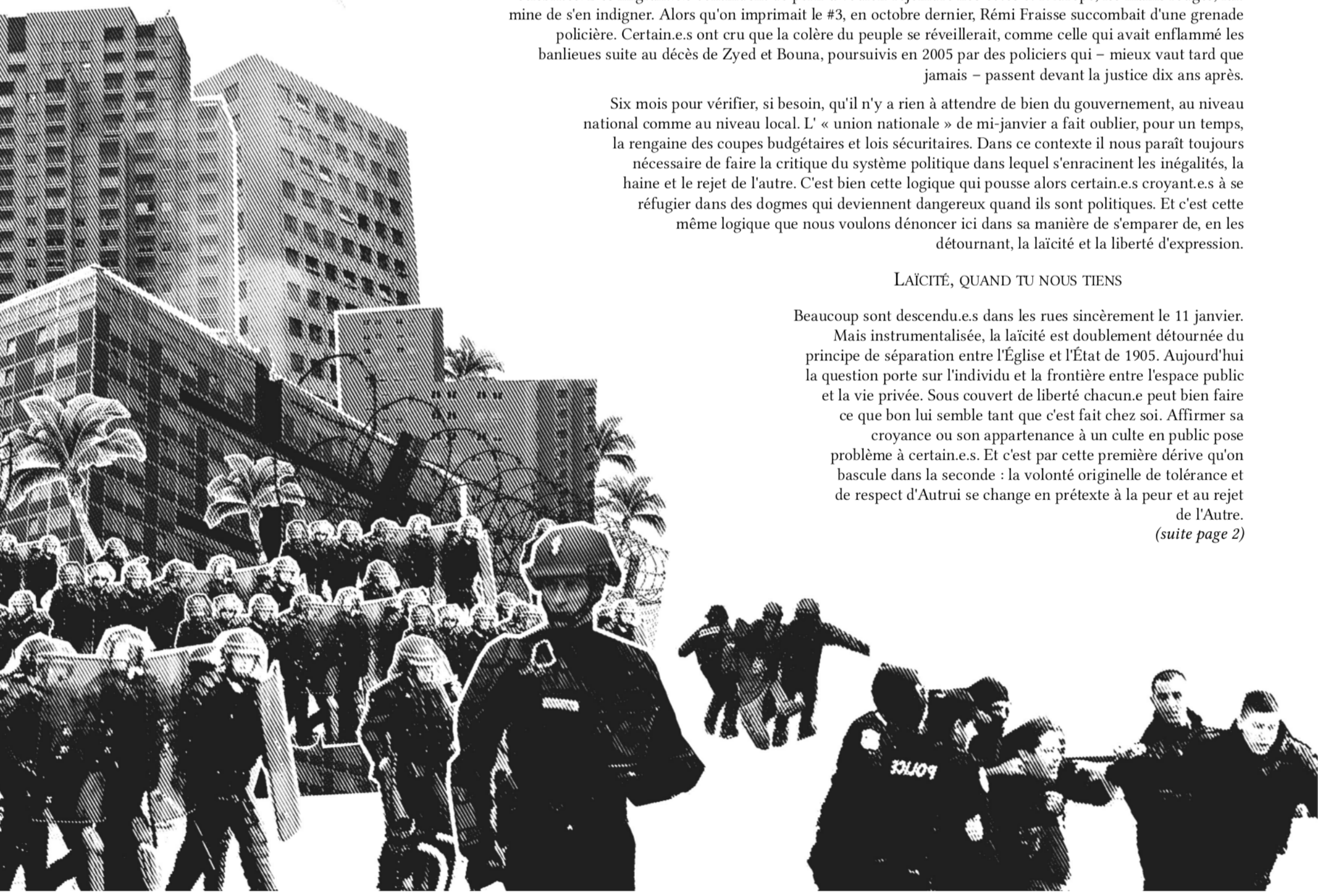
Il s'est passé six mois depuis le numéro 3. Six mois pour vérifier que les morts n'ont pas toutes la même importance. On peut mourir violemment pour des idées, des dessins, parce qu'on est différent.e.s, ou étranger.e.s, etc. C'est regrettable à chaque fois. Mais la perte de centaines d'inconnu.e.s ne fait pas l'effet de quelques célébrités. Des migrant.e.s continuent de périr à vouloir rejoindre nos côtes et l'Europe, les mains rouges, fait mine de s'en indigner. Alors qu'on imprimait le #3, en octobre dernier, Rémi Fraisse succombait d'une grenade policière. Certain.e.s ont cru que la colère du peuple se réveillerait, comme celle qui avait enflammé les banlieues suite au décès de Zyed et Bouna, poursuivis en 2005 par des policiers qui – mieux vaut tard que jamais – passent devant la justice dix ans après.

Six mois pour vérifier, si besoin, qu'il n'y a rien à attendre de bien du gouvernement, au niveau national comme au niveau local. L'« union nationale » de mi-janvier a fait oublier, pour un temps, la rengaine des coupes budgétaires et lois sécuritaires. Dans ce contexte il nous paraît toujours nécessaire de faire la critique du système politique dans lequel s'enracinent les inégalités, la haine et le rejet de l'autre. C'est bien cette logique qui pousse alors certain.e.s croyant.e.s à se réfugier dans des dogmes qui deviennent dangereux quand ils sont politiques. Et c'est cette même logique que nous voulons dénoncer ici dans sa manière de s'emparer de, en les détournant, la laïcité et la liberté d'expression.

LAÏCITÉ, QUAND TU NOUS TIENS

Beaucoup sont descendu.e.s dans les rues sincèrement le 11 janvier. Mais instrumentalisée, la laïcité est doublement détournée du principe de séparation entre l'Église et l'État de 1905. Aujourd'hui la question porte sur l'individu et la frontière entre l'espace public et la vie privée. Sous couvert de liberté chacun.e peut bien faire ce que bon lui semble tant que c'est fait chez soi. Affirmer sa croyance ou son appartenance à un culte en public pose problème à certain.e.s. Et c'est par cette première dérive qu'on bascule dans la seconde : la volonté originelle de tolérance et de respect d'Autrui se change en prétexte à la peur et au rejet de l'Autre.

(suite page 2)



Liberté d'oppression

(suite de la Une)

Nous craignons le fantôme de laïcité quand il s'associe à l'identité, l'unité nationale, l'esprit républicain dont sont si fiers nos dirigeants.e.s. Ce dogme institutionnel dominant opprime des communautés en raison de leurs divergences de croyance, d'idée, de modes de vie. Qui dirait qu'une personne noire musulmane est vraiment l'égale d'une athée blanche en France ?

Il se joue plus que la liberté de conscience. Il est un combat entre des manières de dire, faire, penser, vivre. S'affrontent des cultes mais surtout des cultures différentes. C'est pourtant bien un dogme sans dieu, sans prophète que la majorité occidentale athée affiche en public comme universalisme neutre. Le capitalisme (pour faire court) est le nouvel opium du peuple, et quand on voit ses effets, nous n'hésitons pas à penser que c'est le pire des dogmes.

POUVOIR ET SATIRE

On a beaucoup entendu parler de liberté d'expression, comme quelque chose d'acquis et d'intouchable. En tant que média, il nous est impossible de ne pas critiquer le faux consensus « national » qui s'est construit autour d'une défense opportune de la liberté d'expression, et d'un journal supposé la symboliser : *Charlie-Hebdo*.

Sans égalité, peut-on vraiment parler de « liberté » d'expression ? Celles et ceux qui s'expriment librement sont d'abord les puissant.e.s, mais aussi les catégories dominantes et privilégiées de la population – autrement dit, ce sont celles et ceux qui ont un accès facile aux médias ou qui y sont largement représenté.e.s¹. Comme les hommes, blancs, athées que regroupait *Charlie-Hebdo*.

Mais le journal se veut « satirique de gauche ». Ah ! De quoi s'attendre à ce qu'ils visent le pouvoir : les politiques et leurs partis, les grandes structures, les idées dominantes... Alors quel sens donner à leur



GARGARISMES

gargamail@riseup.net

On a un site tout neuf bricolé et hébergé par des copains, c'est ici : gargarismes.org

Tout l'univers est là ?

Aurélien, Violette, Clémentine, Sylvain, Ed, Ramine, Gabriel Ahumada, QZN, Gwennenn, Cabot, P., Julien, I-h, Marie, Marianne

Les textes et illustrations, même non signés, n'engagent que la responsabilité de leurs auteur.e.s.

La mise en page est bidouillée avec

Gimp et **Scribus**.

Le coloriage est barbouillé chez **IPO**, à Bruz.

Directeur de la publication : **Marc Énérvé**

Tirage : **800 exemplaires**

Prochain n° : **pour l'automne !**



Féminisation des textes ?

Dans la langue française, le masculin « l'emporte sur le féminin ». La féminisation des textes a pour but de rendre visible le masculin ET le féminin. Dans *Gargarismes*, les auteurs/trices sont incité.e.s à mais pas obligé.e.s de féminiser car nous ne voulons pas exclure des personnes n'ayant pas l'habitude de cette pratique. Donc ce sera la surprise selon les articles ! Ce petit texte explicatif est un condensé de celui que vous pouvez trouver dans *Gargarismes* #1 et sur le site gargarismes.org.

choix de cibler « équitablement » le catholicisme, l'islam et le judaïsme ? Si Charlie est resté « impertinent » sur quelques sujets, il n'y a rien de subversif ni de « libertaire » à se mettre à quelques mecs blancs dans un bureau parisien pour provoquer inlassablement des personnes et leurs croyances déjà très stigmatisées par ailleurs. A se prétendre drôle et neutre en tapant pareil sur tout le monde, le journal a soutenu et alimenté le statu quo ambiant – avec tout le racisme qu'il comporte².

On pense, nous aussi, que la liberté d'expression doit être défendue : la liberté de critiquer l'ordre établi, mais surtout la liberté d'accès aux médias pour que chacune puisse exprimer ses idées. Défendre Charlie c'est défendre une vision tronquée – car capitaliste et colonialiste – de la liberté d'expression.

« EUX », LES MÉCHANTS

Un événement de cette ampleur suscite évidemment des réactions en chaîne dans la presse et les médias. Réactions pour le moins parcellaires et ciblées. Très manichéennes également. Ainsi, ils se sont rendus d'abord sur place, pour compter les morts. Ont été annoncées en premier celles qui concernaient les « grands » dessinateurs. Les autres, simples employés, d'origine maghrébine ou femmes, donc peu intéressants, n'ont été divulgués qu'en toute fin de journée, lorsque chacun-e tentait de s'endormir (sur ses deux oreilles). Ce fut ensuite le déchaînement total les jours suivants, avec un point d'orgue : la manifestation du 11 janvier. On a vu une glorification des valeureux français républicains et laïques contre les méchants terroristes musulmans. C'était « eux » contre « nous » (ou plutôt l'inverse, précisément !) Comme il fallait s'y attendre, les amalgames ont fleuri un peu partout : le musulman de base était sommé de condamner publiquement ces assassinats, sinon d'office assimilé à un terroriste en puissance. Curieusement, on n'a jamais demandé à des cathos de s'exprimer lorsque des intégristes de leur rang couraient les manifs contre le mariage pour tous. Il y a deux poids deux mesures dans notre beau pays



« républicain et laïque ». Très peu de médias³ se sont véritablement penchés sur ce qui a bien pu pousser ces jeunes à s'exprimer par les armes. Très peu ont mis en doute la parole parfois tendancieuse d'un Charlie, les actions gouvernementales qui stigmatisent constamment ces derniers et les médias qui relaient ces propos : « Bouh, ils ne cherchent pas à s'intégrer dans notre belle société ! » Ce sont « eux » les méchants, jamais « nous ».



Il nous semble indispensable de continuer à démonter le « consensus » qu'on voudrait nous imposer, tant il va à l'encontre des libertés individuelles et étouffe une réelle réflexion. Écrit à plusieurs mains, rapiécé et condensé, ce texte est une modeste contribution au concert de nombreuses voix qui vont dans ce sens.

Trois membres de l'équipe *Gargarismes*

1. Sur les médias, voir par exemple *La fabrique du consentement* de N. Chomsky, et *Sur la télévision* de P. Bourdieu.
2. Le sexisme n'est pas en reste... Voir par exemple : <http://lmsi.net/JeSuisMisogyne>
3. Hormis quelques tribunes discordantes dans les « grands » médias (*Le Monde*, notamment), c'est sur les sites et blogs d'information alternative qu'on peut vraiment sortir du « consensus ». Parmi eux : lmsi.net, quartierslibres.wordpress.com, bouamamas.wordpress.com, paris-luttes.info, article11.info...

« La seule chose sur laquelle on peut s'accorder c'est le pays qu'on partage et l'humanité qu'on partage. » — Hassan

Les jours suivants les attentats contre Charlie, je ne participe ni à la minute de silence organisée à la fac ni à la manifestation du 11 janvier. Je n'arrive pas à analyser ce qui se passe et j'ai peur. Peur de ceux qui font bloc et se dressent, pour quoi ? Ou contre quoi ? Je suis en colère contre l'unanimité qui règne. Je me sens mal en tant que française, non-croyante, d'être assimilée à ça. J'ai envie d'entendre d'autres voix. Alors j'ai rencontré Hassan, qui a initié l'organisation de discussions dans deux quartiers rennais, sur proposition d'un ami impliqué dans des associations.

Habitant et acteur dans le quartier Italie depuis sept ans, il connaît beaucoup de gens. Dans le bureau du centre culturel islamique, il s'occupait de la mission jeunesse et de la relation avec la ville, avec l'ambition de faire le pont entre les habitants et les élus. Dans l'optique que les élus doivent être au service que ceux qui les élisent.

« Quand il y a des événements comme ça, tu sais que le lendemain tu vas raser les murs, que les musulmans vont s'en prendre plein la gueule. »

La première discussion qui a eu lieu en janvier au Landrel a tourné autour des attentats : le rôle des médias, des politiques, la question de la discrimination. Les jours suivant les attentats, beaucoup de musulmans ont ressenti de la peur, certains ont pensé à quitter la France. Pour Hassan, « ce type d'événement, c'est comme un flash dans la gueule. Ça t'aveugle, tu vois

plus de solution. Mais la relation entre les humains elle ne dépend que de nous. Créer un dialogue, des lieux de discussion. »

Un public très varié est rassemblé : hommes, femmes, toutes religions, toutes origines. L'idée est d'organiser par la suite des rencontres mensuelles pour que tou.te.s puissent être force de propositions.

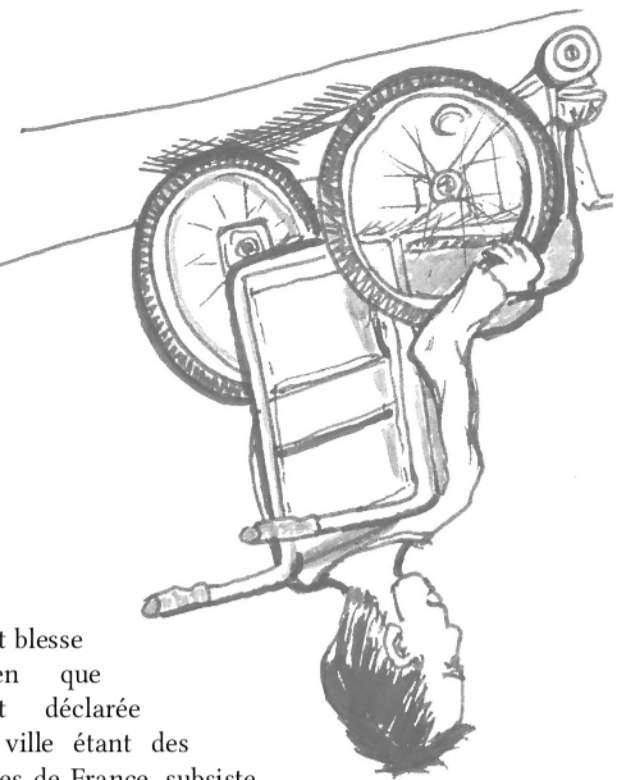
Hassan veut qu'on regarde les causes. Pas seulement qui a fait ça, mais à qui ça profite, et à qui ça profiterait que ça se reproduise. En France, on a besoin d'un ennemi intérieur pour détourner l'attention du chômage, de la crise sociale. La vision de l'Islam rétrograde, clivante, dangereuse ne se trouve pas dans les mosquées mais dans des pays avec lesquels la France fait du commerce sans que ça lui pose problème. Le 11 janvier il a participé à la manifestation. Des « gaulois » l'ont remercié d'être là. C'était particulièrement absurde. A Paris, la présence de Netanyahu est apparue comme une provocation, comme une tentative d'importer des problèmes qui ne sont pas d'ici.

« Comment ça se fait que dans un pays laïque, en tant que musulman je me sens sous-citoyen ? »

Si la marseillaise ou le drapeau, ne l'intéressent pas, les valeurs de liberté, égalité et fraternité lui parlent. D'où un combat contre les discriminations. L'accusation de communautarisme est toujours collée à des personnes qui ne sont pas d'origine française. Pourquoi ? Quartier Triangle à la direction de quartier, combien y a-t-il de non-blancs ? Au lieu de stigmatiser les autres, qu'ils commencent par changer eux mêmes.

Marianne

L'accessibilité à Rennes : Oui, mais...



Mars 2014, coup de tonnerre dans le monde du handicap : le gouvernement annonce que l'application de la loi 2005, qui stipulait une mise en conformité des ERP¹ et des organismes de transport dès début 2015, sanctions à l'appui, sera reportée. Un délai supplémentaire de 3 à 9 ans leur est accordé ! Raison invoquée : ne pas pénaliser les petites structures qui ne peuvent supporter financièrement le poids des aménagements. La vraie raison : éviter que l'État ne se retrouve à payer des amendes. Il compte, à son actif, le plus de bâtiments non-rénovés (préfectures, tribunaux).

Cette annonce a mis en rogne des associations de personnes en situation de handicap. Un collectif national « Non au report », présent localement (à Rennes notamment) s'est créé pour protester contre le vote et l'application de l'ordonnance du 26 septembre 2014. Mais elle dénonce aussi le comportement de collectifs tels que l'Association des Paralysés de France (APF). Lors des concertations menées par l'État, ces derniers n'ont nullement poussé des cris d'orfraie à l'annonce des modifications envisagées. Pourtant, l'officialisation lancée, l'APF s'est indignée de « ce recul de 40 ans ». L'État a fait confiance à des associations rutilantes, composées pour certaines d'entre elles, d'aucune personne handicapée !

Qu'en est-il à Rennes ?

En apparence, tout baigne.

La ville a pris à bras le corps ce problème dès 1975 sous l'impulsion du maire PS d'alors, Edmond Hervé. Celui-ci a rapidement constitué des groupes de travail mixtes visant à améliorer le dispositif d'accessibilité de la cité. La Mairie a notamment travaillé (et travaille encore aujourd'hui) en étroite collaboration avec le collectif handicap 35. Collectif qui regroupe une bonne partie des associations de personnes handicapées du département. Une grande fierté de son président actuel, Richard Fernandez, c'est le métro, à l'accès simple.

Lorsque le projet de construction d'une ligne est né, la commission « accessibilité » du collectif a « harcelé » les architectes responsables de la mise en œuvre, afin que les stations soient vraiment aux normes.

La Star se targue également d'avoir mis en place un réseau « bus » accessible : les arrêts comme les entrées/sorties des véhicules sont facilités pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant (palettes rétractables permettant une entrée de plein pied). Cela dit, certains d'entre eux ne sont pas encore desservis parce que non accessibles selon l'agence. Il y a comme un écho singulier avec l'ordonnance qui autorise les services de transports à ne pas desservir la totalité des arrêts, bien qu'obligés, sous ordre des instances européennes à faire rouler des véhicules adaptés ! Mais la Star promet qu'en 2015 l'ensemble des lignes sera accessible. Affaire à suivre... Le dispositif handistar permet aussi à celui ou celle qui en fait la demande d'être emmené-e par un minibus à la destination souhaitée. Précision : pour bénéficier de ces services la personne doit préalablement constituer un dossier et subir un contrôle médical confirmant bien l'existence du handicap annoncé et surtout son degré d'atteinte ! Tous les handicaps n'étant visiblement pas à la même enseigne...

L'accessibilité à tous handicaps et en tous endroits,

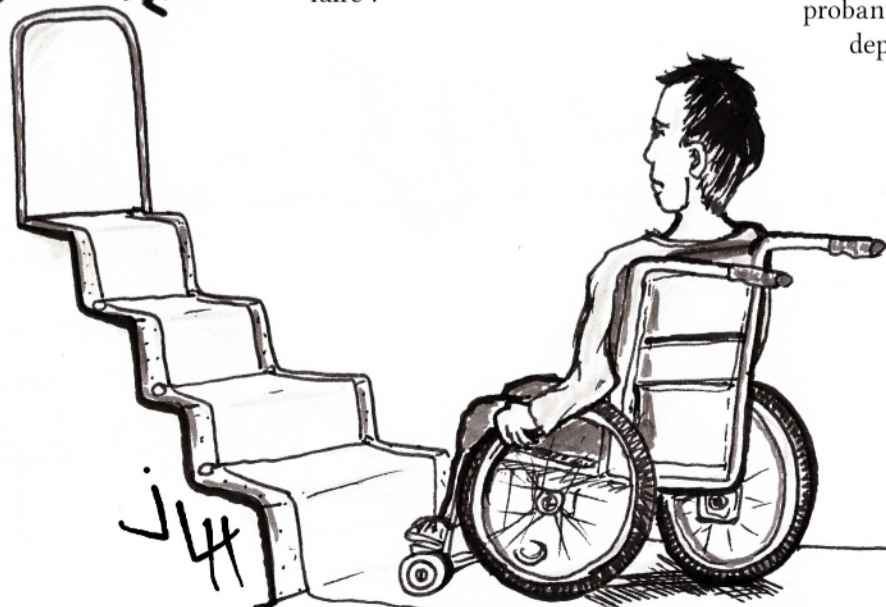
voilà où le bât blesse parfois. Bien que Rennes soit déclarée comme une ville étant des plus accessibles de France, subsiste cependant des aberrations invisibles. Il y a des handicaps peu cernés dans la loi 2005 : ainsi en va-t-il du handicap psychique, de la cécité et de la surdité. Ce n'est pas autre chose que Nicole Gargam, présidente de l'URAPEDA, association soutenant les personnes sourdes et malentendantes, souligne à l'occasion du colloque Handicap, un autre regard ?² : « C'est incroyable qu'une personne qui désire une aide humaine — un interprète LSF³ par exemple — se voit octroyer par la MDPH⁴ un seul forfait de 30h/mois soit 370 euros par mois. Elle est où l'intégration à la vie sociale, dans de telles conditions ?! »

La MDPH, tout un poème. L'accessibilité ne concerne pas seulement le bâti et les transports. Elle est censée favoriser aussi l'accès aux savoirs, à l'emploi. A ce sujet, elle annonce fièrement, à ce même colloque, par la voix de sa directrice Thérèse Olliveaux, que les orientations choisies et les prestations de compensations accordées se font grâce au projet de vie décrit par la personne handicapée lors de son dépôt de dossier et non en fonction de la bonne santé économique du territoire. Ce qui en apparence se

« Elle est où l'intégration à la vie sociale, dans de telles conditions ?! »

révèle séduisant, s'avère pernicieux. La personne handicapée est sommée de présenter un projet de vie. Celle qui n'en a pas, tant pis pour elle. Tant pis aussi pour l'intimité ! Des parents d'enfants ou des travailleurs handicapés qui se voient attribuer une orientation en établissement spécialisé peuvent se retrouver le nez dans le caca si celui-ci ne peut les accueillir, faute de place. Ce qui compte, c'est l'orientation choisie, pas les capacités d'accueil réelles des établissements ! La MDPH emploie aussi des travailleurs sociaux pour « faire accepter aux familles l'orientation d'un enfant en établissement spécialisé après que celui-ci ait entamé une scolarité en milieu ordinaire. » Rôle extrêmement gratifiant pour le travailleur social ! Quant à l'accessibilité scolaire, elle a encore du beau chemin à faire !

ÉGALITÉ



Un exemple parmi d'autres : les hautes études. Des étudiant-e-s qui se déplacent en fauteuil roulant, désireux-ses d'entrer à l'IEP⁵ de Rennes se voient sans doute officieusement recalé-e-s. L'entrée et l'intérieur du bâtiment leur sont parfaitement inaccessibles : il y a de gros escaliers partout !

Alors on essaie de les rassurer : ils-elles peuvent venir s'instruire à la bibliothèque des Champs Libres. Bien conçue en termes de circulation et d'accès aux documents (sous-titrage, version audio). Ils-elles peuvent également se divertir au TNB qui présente quelques pièces en audiodescription et sous-titrées. Ce même TNB qui a réalisé, une fois les travaux de rénovation terminés en 2008, qu'il n'y avait pas de véritable accessibilité, dans une de ses salles, pour les personnes en fauteuil roulant. Elles étaient d'office installées au dernier rang avec une visibilité peu probante. Le problème a été réglé depuis. Ouf !

Soyons honnêtes, Rennes n'est pas la pire ville, en matière d'accessibilité visible. Il y a des « bateaux » qui permettent l'accessibilité des trottoirs, des ascenseurs aux stations de métro, des logements adaptés (pas partout, « parce qu'on ne va pas en créer dans des endroits où il n'y a pas de services

ou de commerces à proximité ! » dit Véra Briand, adjointe de la ville chargée des personnes âgées et handicapées). Mais il y a encore plein d'endroits où il ne fait pas bon se déplacer en fauteuil roulant ou avec une canne (les rues pavées de la vieille ville, c'est joli, mais pour avancer c'est galère !) Surtout, la place de la personne en situation de handicap est encore loin d'être respectée. Deux thèmes sont aujourd'hui mis en avant dans les discours : l'inclusion et l'accessibilité universelle. La première appelle la société à s'adapter aux personnes handicapées, non l'inverse (représentation savamment entretenue jusqu'à aujourd'hui). L'accessibilité universelle revendique un confort pour tout le monde. Les efforts fournis en faveur des personnes handicapées devraient pouvoir bénéficier à chaque citoyen-ne et tout projet devrait être pensé pour tout le monde. Ces vœux sont intéressants : ils dépassent la notion de handicap. Leur concrétisation n'est pas pour autant immédiate : l'impératif croissant d'accessibilité entre en contradiction avec la logique libérale privilégiant le chacun-e pour soi et les économies constantes.

Marie

1. Établissements Recevant du Public
2. Colloque qui faisait le point sur cette loi 2005 en janvier dernier.
3. Langue des Signes Française
4. Maison Départementale des Personnes Handicapées
5. Institut d'Études Politiques

Ceci n'est pas le procès de la police...



Du 16 au 20 mars 2015 avait lieu un procès repoussé sans cesse, pour des faits commis il y a dix ans. Le 27 octobre 2005, Zyed et Bouna, jeunes habitants de Clichy-sous-bois, sont morts électrocutés dans un transformateur. Muhittin, leur ami, a survécu malgré de graves brûlures. Eux et d'autres personnes fuyaient la police, qui les poursuivaient, pour présomption de vol. Dans ce procès délocalisé à Rennes deux policier.e.s étaient jugé.e.s pour non-assistance à personnes en danger. La délibération aura lieu le 18 mai.

Ce qu'on retient de ce procès c'est le ton donné par le président du tribunal dès le début : n'oubliez pas que ce n'est pas le procès de la police. Pourtant, les policiers sont nombreux dans le public à venir soutenir leurs collègues incriminé.e.s. Les syndicats de police aussi, qui encensent à la barre les prévenu.e.s, leur carrière exemplaire, leur notation, bien qu'ils ne les connaissaient pas personnellement avant le drame.

Les personnalités des victimes sont elles aussi examinées. Il faut décrire la personnalité de Zyed et Bouna. Les familles sont sous le coup de l'émotion. C'étaient des jeunes sans histoires, des jeunes avec la joie de vivre. Ils sont morts. Que dire de plus ? Muhittin, seul survivant et témoin des événements, est surexposé. Sa personnalité, son parcours de vie, son expertise psychiatrique, la localisation de ses blessures,

le travail de ses parents, tout est étalé et examiné. Dix ans après les faits, on lui pose des questions auxquelles il peine à répondre : pourquoi fuyait-il ? Pourquoi a-t-il franchi les murs du transfo ? Plus tard, l'avocat des prévenus va insinuer qu'il a eu par la suite des problèmes avec la justice. Pourquoi ? Est-il victime ou coupable de la situation ?

Beaucoup de place est donnée à des questions techniques ou à des descriptions. Le contexte de Clichy-sous-Bois, le commissariat de Livry-Gargan, l'organisation de la police et la place des prévenu.e.s à l'intérieur de celle-ci ; des cartes et images aériennes des lieux de la poursuite, rue, chantier, bois, cimetière, transformateur. L'écoute des échanges radio entre la patrouille et le commissariat. Tous s'accorderont pour que les photos des victimes ne soient pas montrées.

Pour caractériser la non-assistance à personne en danger, il faut démontrer que les policiers savaient qu'ils étaient rentrés dans le transformateur et qu'ils ne les ont ni informés du danger ni secourus ou prévenu les secours. C'est pour cela que le policier (en patrouille) qui était en liaison radio avec le commissariat et la policière qui était en communication avec lui sont poursuivi.e.s. La phrase « *S'ils rentrent sur le site EDF, je ne donne pas cher de leur peau.* » est au cœur du procès. De même que la posture adoptée par le policier en patrouille, qui reste jusqu'à la fin dans une optique d'interpeller les jeunes. Encerclement des lieux, silence, observation discrète, renforts... On ne ressent à aucun



moment la volonté de prévenir du danger, de secourir. Au terme de ce procès, je m'interroge.

Pourquoi la vue de la police provoque-t-elle la fuite ? Pourquoi le procès arrive-t-il au bout de dix ans de procédures dont un pourvoi en cassation après un non-lieu ? Pourquoi le ministère public propose-t-il la relaxe des prévenus ? Pourquoi l'agence judiciaire de l'Etat s'est-elle engagée à payer l'amende en cas de condamnation des policier.e.s ?

N'est-ce pas parce qu'il ne fait aucun doute que la plupart des policier.e.s aurait agi ainsi ? N'est-ce pas pour cela que la « population » se sent d'avantage menacée que protégée par la police ? Et dans ce cas, pourquoi la population ne serait-elle pas légitime à faire son procès ?

Marianne, à partir du récit d'une personne présente lors du procès

Zyed et Bouna, Ali, Yassine, Hakim, Rémi, Lamine... Malheureusement la liste est longue et ne cesse de s'allonger, en France comme ailleurs. Un collectif s'est créé à Rennes à l'occasion du procès pour tenter de faire se soulever la révolte populaire. Pendant une semaine avaient lieu des cantines, des projections de documentaires, des discussions dans les quartiers de la ville.

Une manifestation a eu lieu, laissant l'occasion aux forces de l'ordre la démonstration de leur toute puissance la plus démesurée : si les manifestant.e.s étaient une centaine, c'est autant de fourgons de CRS et gendarmes mobiles qui encadraient la marche. Difficile de faire entendre une critique de la justice et de la police face à... la justice ou la police.

Quoi qu'il en soit un appel à mobilisation se poursuit devant tous les tribunaux de France pour le rendu qui aura lieu le 18 mai.

Plus d'informations sur le net :
novembre2005.wordpress.com
www.urgence-notre-police-assassine.fr

le monde merveilleux du travail

Même pas pour la gloire

Etudiants en journalisme, foncez ! L'agence Capa, du nom du célèbre photographe proposait un concours en octobre dernier. Ouverture du PDF, ambiance violette et bleutée, l'agence Capa TV (notez, ce n'est pas l'agence Capa, la vraie) annonçait... « *The Chemical World Tour, le tour du monde de la chimie, saison 4* » sur un fond de carte du monde. Ouais, « saison 4 », parce qu'ils adorent les séries, les jeunes.

A y lire de plus près, le « Chemical World Tour » proposait de faire travailler des paires d'étudiants en journalisme et d'étudiants en chimie « *en France et à travers le monde* ». Montrer que la chimie peut aider à la transition énergétique. Pourquoi pas, se dit un futur journaliste. Combien, demande un autre. 1000 balles ? La chimie, ça a de la thune, non ?

Conditions Conditionnement du concours

« *Pour participer, il faut télécharger le dossier de candidature sur le site www.chemicalworldtour.fr, joindre les éléments demandés (CV, stratégie de promotion sur les réseaux sociaux, lettres de soutien d'enseignants...) et de le renvoyer avant le 6 octobre 2014 à communication@uic.fr !* » Donc, avant même la sélection, tu leur envoies ta stratégie de promotion sur les réseaux sociaux. GRATOS. C'est vrai qu'une stratégie sur les réseaux sociaux, ça ne vaut rien. Ah, si, ça vaut 450 euros la journée pour une agence de com' (Phare et Balises, Rennes).

« *Une première sélection est effectuée sur dossier, les étudiants retenus sont ensuite convoqués à Paris pour une ultime étape de sélection sous la forme d'un casting [qui a eu lieu] les 20 et 21 octobre 2014.* » A toi de payer ton train et ton hébergement à

Paris. A toi de rater tes cours parce que c'est en pleine semaine. « J'peux pas, j'ai casting ». Un mot bien choisi pour rendre des « entretiens » sexy parce que ça va faire venir le jeune, ça.

« *Pour leur permettre de vivre au mieux cette expérience et de réaliser les reportages, les candidats sélectionnés bénéficieront ensuite d'une formation sur les techniques de base du journalisme et l'usage des réseaux sociaux.* » Oh, 'sont trop sympas de fournir une formation de base du journalisme à des étudiants en journalisme. Et sur l'usage des réseaux sociaux, vu que les étudiants auront détaillé une stratégie dès l'inscription au concours, on doute que ce soit des ignorados de Feysbouque et Touiteur.

(Notons au passage qu'aucune contrepartie, pour le moment, n'est signalée.)

« *Une fois réalisés, les reportages seront mis en ligne et soumis au vote des internautes. Chaque membre du binôme ayant récolté le plus de votes pour son reportage remportera, au choix, un iPad ou un iPhone 6 !* »

Ah. La contrepartie, c'est de travailler travailler travailler pour peut-être, peut-être, peut-être, peut-être, peut-être, peut-être gagner... Une tablette ou un téléphone. Point d'exclamation.

Violette

Roazhon

4 février, une date mémorable pour les breton-nes.



La soirée de ce vendredi fut plus qu'une simple veillée ardente.



**SORTIR DANS LES RUES ET
MANIFESTER NUIT À VOTRE
ENTOURAGE**

Le souvenir incandescent de cette nuit occupera pour toujours notre Parlement. Mais est-ce un feu de protestation qui crépite ou est-ce la liberté de la Bretagne qui se consume?



Ailleurs le feu ne quitta ni l'esprit, ni le corps des gens. S'immoler est un geste sans aucun doute efficace.



Pour certains cela permet de passer un hiver moins froid.



La fureur la plus redoutable reste celle du gouvernement accompagnée par celle du peuple lors des grandes exaltations générales.

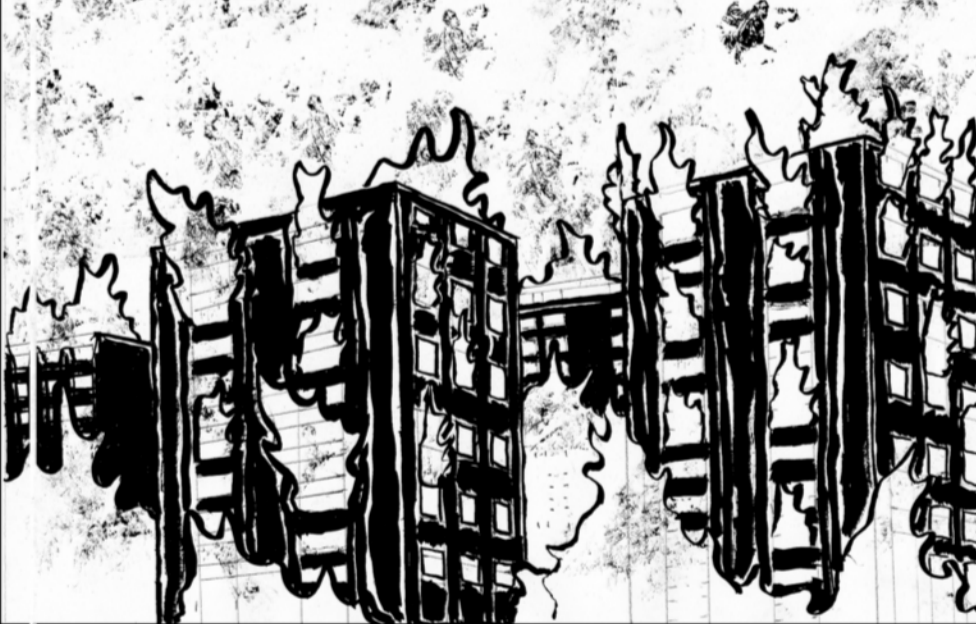
Que faire de ces vieilles maisons occupées par des punks, des artistes et des sans papiers?



Ça ne m'étonnerait guère qu'une combustion puisse s'attraper sur la voie publique...



RENNES EST UNE VILLE SI CHALEUREUSE!



L'appartement rennais

Quand on parle de « la » cause des sans-abri, tout le monde visualise quelque chose : les JT qui parlent de la trêve hivernale. Une poignée d' « enfoiré-e-s » s'égosillant sur fond d' « un mec ». Bancs anti-SDF. On se rappelle vaguement d'une rangée de tentes au Canal Saint-Martin en 2006. Tout autant de causes nationales, d'élangs de solidarité. Mais ça veut dire quoi être SDF, concrètement ?

Nous sommes deux travailleurs sociaux bossant auprès de personnes sans domicile. De notre côté, on voit des « projets innovants » qui finissent d'enterrer les précédents, des pressions pour faire plus avec autant de moyens, une politique de fichage des sans-abri avec l'aval de nos supérieurs... Et on voulait témoigner, dire un peu ce qui se passe et ce qui va venir.

Pour ça, on voulait d'abord parler de « l'expérience de la rue ». Nous n'avons pas prétention à faire un témoignage : nous ne le vivons pas, et les parcours des personnes sont trop différents pour qu'on puisse faire un « profil » de personne à la rue. Mais on connaît les structures, toutes les composantes de l'aide sociale aux sans-abri : ici une douche, là un endroit où dormir, etc. Du coup, on s'est dit qu'on allait essayer de faire une visite guidée de ce que peut être le quotidien de quelqu'un-e à la rue. À chaque besoin : une structure sociale, un-e interlocuteur/trice. En matière de pièces : tout est recomposé, on a un « appartement Rennais ».

Qu'est-ce qui manque, alors ? Un chez-soi.

LA CHAMBRE

Réveil matin. Tu viens de passer ta première nuit dehors, et cherches un lit pour ce soir. Tu es français-e ? En route

vers la CAO¹, près du pont de Chateaubriand. Il est 9h. La CAO n'ouvre que dans une demi-heure mais déjà plusieurs autres personnes sont amassées à la porte, certaines depuis 6h du matin (« L'errance appartient à celles et ceux qui se lèvent tôt ! », comme dirait l'autre.) Comme toi, elles attendent et espèrent avoir accès à l'une des 243 places disponibles sur l'Îlle-et-Vilaine. Parfois, toutes les places sont prises dès 10h30.

On vous ouvre. Tout le monde rentre et attend d'être reçu-e par un-e travailleur/se social-e. Un-e par un-e. L'attente est longue. Tu as de la chance : trois nuits te sont accordées sur Rennes. Le gars ou la fille derrière toi n'en a pas eu autant : il ou elle devra prendre le train pour aller sur Vitré ce soir.

Si tu es étranger-e, pas la peine de te déplacer : le service qui assurait l'hébergement d'urgence ne le fait plus depuis longtemps. Il te reste à appeler le 115 et espérer qu'il reste une place. L'hiver dernier, plus de 100 personnes obtenaient une réponse négative par jour. C'est sans compter celles et ceux qui n'arrivent même pas à les avoir au téléphone tant la ligne est sur-occupée (seuls 30% des appels aboutissent...), ou qui ne tentent plus leur chance.

En dernier recours, tu pourras aller au Phare : accueil de nuit où tu pourras te poser (mais pas dormir) sur les fameux « transats en ville », recyclés par Rennes pour la

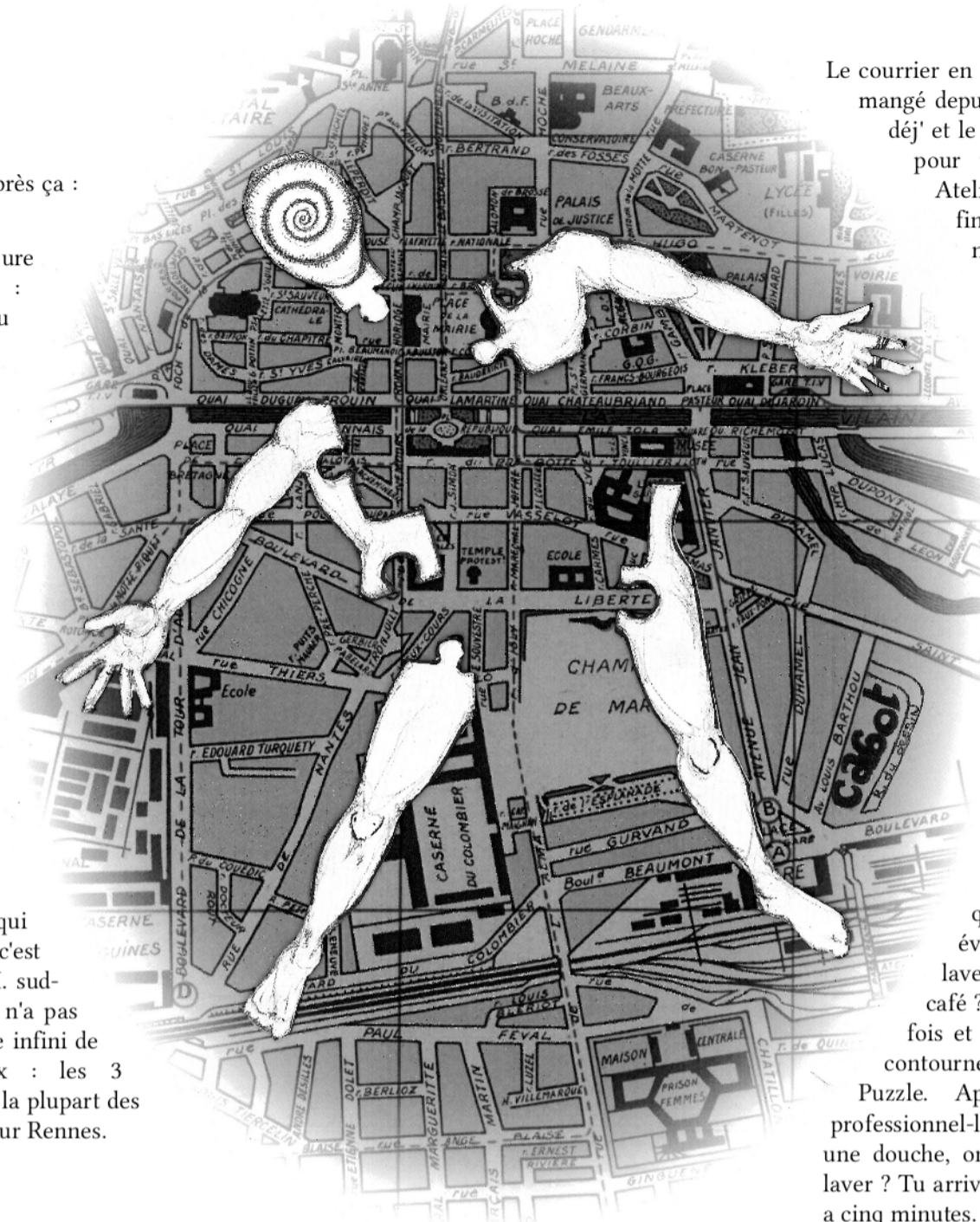
trêve hivernale. De 22h30 à 6h du matin. Après ça : allez hop, dehors !

Mais aucune inquiétude à avoir. Comme le jure la préfecture depuis plusieurs années : personne ne dort à la rue à Rennes... Et, au pire, tu pourras bien repasser demain, hein ?

LA BOÎTE AUX LETTRES

Pour avoir une existence sur une ville et une existence tout court pour l'administration (obtention de carte d'identité, RSA, CMU...) il te faut une adresse. Le service pour les européen-ne-s est situé dans les mêmes locaux que la CAO, c'est une chance. Tu peux profiter d'être là pour prendre rendez-vous, mais le temps d'attente pour s'y inscrire est parfois démentiel. Le ou la travailleur/se social-e devant toi ne peut te proposer un rendez-vous que dans 4 semaines – encore faut-il que tu sois disponible.

Pas la peine de passer l'info à tes ami-e-s qui viennent d'hors UE : pour elles et eux, c'est direction la Croix Rouge, située dans la Z.I. sud-est. Même difficulté d'attente, l'association n'a pas les financements pour l'accueil d'un nombre infini de personnes. Autant s'habiter aux lieux : les 3 professionnel-le-s de la PADA/SAO² gèrent la plupart des demandes administratives des étranger-e-s sur Rennes.



LA CUISINE

Le courrier en poche, tu te rends compte que tu n'as pas mangé depuis hier. Direction la cuisine : pour le petit déj' et le repas du midi, tu vas au quartier Cleunay pour l'installer au chaud. Près des anciens Ateliers du vent, tu arrives au restaurant social financé par la ville, autrement connu sous le nom du Fourneau. Il ouvre de 8h30 à 13h. C'est chaleureux, accueillant, mais la queue est là aussi : une centaine de personnes y passe chaque matin. Quelques parents dans la file prennent une gamelle à emporter : leurs enfants n'ont pas le droit d'entrer, et il n'existe pas d'accueil pour familles dans la ville.

Enfin, si. Pour les familles avec enfants, il y a le « 61 », ouvert de 14h à 16h30, seulement pendant la période hivernale. Mais pas de repas : juste un goûter, et pas de possibilité de s'y doucher ou de laver son linge.

LA SALLE DE BAINS

Justement : tu as passé la nuit dehors, tes chaussures encore dans tes pieds, emmitouflé-e dans le peu de vêtements que tu peux transporter, une couverture éventuellement posée sur les épaules. Tu te laverai bien ? Tu veux te poser et boire un café ? Et bien use donc tes semelles encore une fois et retourne près des locaux de la CAO. Tu contournes le bâtiment et arrive vers 14h30 à Puzzle. Après avoir sonné au grillage, un-e professionnel-le vient t'ouvrir la porte. Tu peux prendre une douche, on te filera ce qu'il faut. Une machine à laver ? Tu arrives trop tard, la dernière à été réservée il y a cinq minutes. Et encore, celui ou celle qui l'a prise devra attendre 16h15 avant de pouvoir la lancer, et ressortir avec son linge sec vers 17h45, heure de la fermeture.

(RE-) TROUVER SON LIT

A peu près rassasié-e et propre, tu sors de Puzzle. Il est presque 18h. Il ne te reste plus que 30 minutes pour te présenter au centre d'hébergement d'urgence, sinon la place sera donnée à quelqu'un-e d'autre. Heureusement que tu n'as pas de chien : tu peux prendre le bus pour t'y rendre. Un repas chaud t'y est servi, et tu vas pouvoir rencontrer la personne avec qui tu partageras ta chambre. Repose-toi bien, parce que demain tu devras être parti à 8h30, un petit déj' dans le ventre et le sac sur les épaules. Rendez-vous le soir à 18h30. Mais tu n'y penses pas, à ce soir : d'ici là, tu as tout un parcours à (re)faire.

Et, aussi, ce serait bien que tu penses à faire tes démarches administratives entre temps...

L'ÉQUINOXE PASSÉE...

Finie la trêve hivernale, fini le temps de s'attendrir sur les « démuni-e-s » et les « sans-abri ». Maintenant, il est temps d'expulser les squats, de se réveiller de cette longue hibernation « confortable ». Il fait beau : allez dehors, c'est bon pour le teint.

Le préfet, mélomane, écoute Aznavour : « *Il me semble que la misère serait moins pénible au soleil...* »

Va donc leur demander.

Deux travailleurs sociaux

1. Coordination Accueil Orientation. C'est un accueil pour les personnes sans-abri, où des travailleurs sociaux les accompagnent dans leurs démarches administratives, notamment vers le logement. La CAO n'accueille que les personnes ayant la nationalité française ou les « ayant-droit » (personnes ayant un titre de séjour, ayant ouvert des droits chômage ou au RSA en France, un récépissé de protection internationale...), étant donné que ce sont les seules personnes à pouvoir bénéficier d'un logement ou hébergement dans le parc public (HLM, centres d'hébergements et de réinsertion sociale...)

2. Plateforme d'Accueil pour les Demandeurs d'Asile / Service d'Accueil et d'Orientation. A peu près le même accueil et les mêmes missions qu'à la CAO pour les demandeurs/euses d'asile et les étranger-e-s. Le seul problème : les centres d'accueil pour demandeurs/euses d'asile sont sur-occupés, et il n'y a aucune solution d'hébergement pour les autres.

ViaSilva 2040 et l'urbanisme moderne

Quand les villes s'imprègnent du sécuritarisme, à leurs portes se construit le Meilleur des mondes

Je ne ferai que répéter ce qui suit et enfoncer des portes déjà grandes ouvertes : nous ne sommes pas libres. C'est un système complexe qui nous régit. Un système imposé et que nous nourrissons, car nous y sommes tous et toutes intégré.e.s, bien qu'à des degrés différents. On peut lire dans la brochure Scénographie répressive basique que « l'imposition d'un système basé sur l'exploitation exige la présence d'institutions consacrées au contrôle social. »

En ce sens, l'urbanisme peut se voir comme un outil politique de gestion des flux marchands et humains et de pacification de l'espace public, né de la complexification de ce système, toujours plus demandeur de rentabilité et de productivité, donc de spécialisation des tâches. Ne serait-il pas la solution d'un problème qu'il continue de créer ?

LA VILLE SE TRANSFORME POUR TRANSFORMER LA VIE

L'urbanisme joue désormais un rôle primordial dans l'affinage, le perfectionnement, la stabilisation de l'ordre établi. Les chantiers sont partout. Partout on détruit ce qui paraît insalubre pour mieux construire de gros bâtiments aux normes. Celles-ci suivent de près les avancées du capitalisme pour les assurer, les verrouiller et empêcher (du moins par la voie légale) un possible retour en arrière. Partout on aménage et on aseptise l'espace public. Ici, on sature une place avec des « décorations » (des arbres en pots à République ou sur la dalle Kennedy) pour mieux casser les regroupements de personnes là où les professionnels de l'aménagement ne veulent voir qu'un flot continu entre deux centres commerciaux ou entre le boulot et le dodo. Là, au contraire, on va plutôt dégager l'espace et supprimer ses petits recoins discrets pour que les caméras de surveillance ne ratent rien de ce qui se passe – ou plutôt de ce qui ne se passe pas, justement – dans la file d'attente d'un concert au Liberté pour ce qui est de l'esplanade Charles

de Gaulle, ou de ce qui « pourrait » survenir lors d'habituels départs tranquilles de manifestation sur la place de la gare ou celle de la mairie.

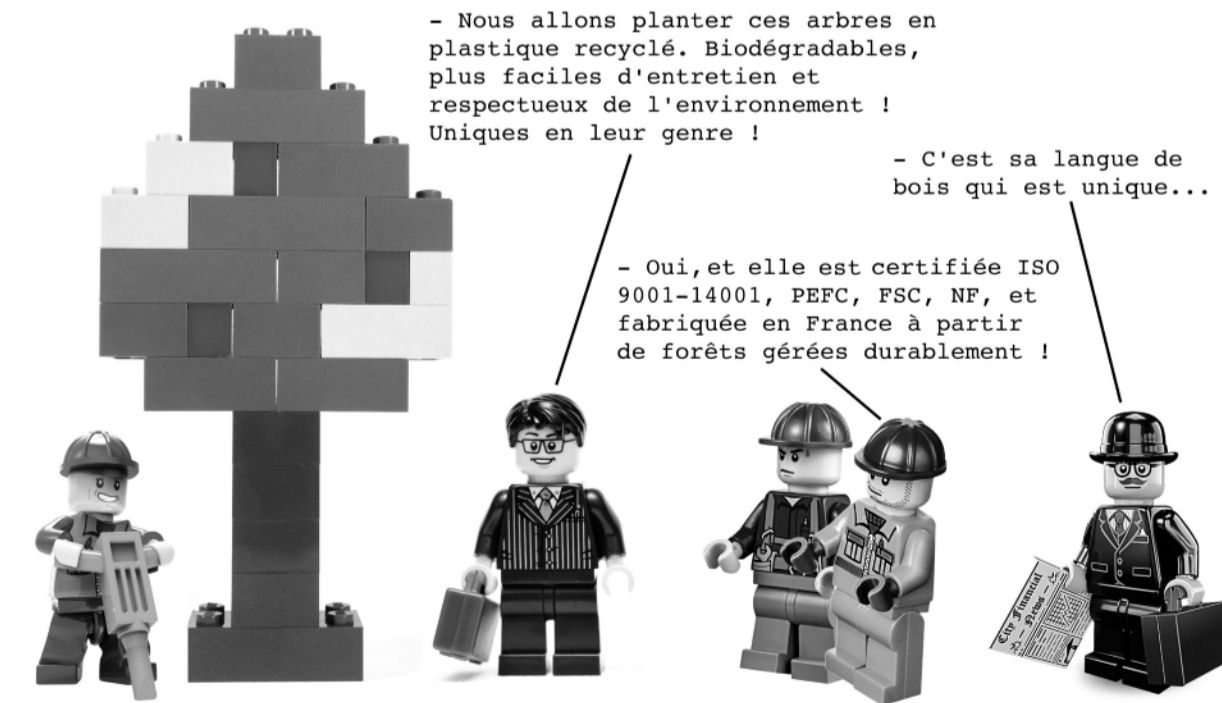
Ce dernier aspect du rayon d'action de l'urbanisme, celui qui consiste en l'aménagement et la surveillance accrue des lieux de transit ou de tourisme, de commerce ou de « détente », porte un nom : la *prévention situationnelle*. Le but est très simple : empêcher toute situation qui ne serait pas en lien avec la vocation première de l'espace dans lequel elle surviendrait. Ainsi, depuis quelques années, on voit le mobilier urbain se transformer : les bancs publics se voient pousser des barres qui empêchent les personnes voulant s'y allonger de le faire ; les aribus sont de plus en plus intégralement vitrés, de sorte qu'il leur est impossible de dissimuler qui ou quoi que ce soit ; les coins d'ombre deviennent fortement éclairés pour les mêmes raisons, et chacun.e peut ainsi assumer son rôle de surveillant.e de l'espace « public »...

REPARTIR DE ZÉRO :

LA SOLUTION DES PUISSANTS À TOUTS LEURS PROBLÈMES

Mais si la transformation d'un quartier peut à l'occasion invoquer la grogne des habitant.e.s durant les simulacres de démocratie directe et d'autogestion que sont les réunions publiques (à peine consultatives) préalables à un projet d'aménagement, il est bien plus simple de créer l'espace urbain voulu de toute pièce. C'est ce qui se passe depuis 2006, quand les communes de Rennes, Cesson-Sévigné et Thorigné-Fouillard se sont accordées, avec la bénédiction de Rennes Métropole, pour faire apparaître au nord-est de Rennes *ViaSilva 2040* (c'est le petit nom du grand projet) qui a été labellisé « Ecocité » par l'Etat en 2009 (ça passe toujours mieux en vert). C'est – d'après la brochure d'information – « un laboratoire que suit l'Etat pour élaborer et construire la ville de demain », une « ville mixte intense et diverse », « irriguée par la nature », offrant un « habitat pour tous » et une « meilleure gestion de l'eau », sans oublier ses « circuits courts en agriculture urbaine »... C'est beau, ça brille, ça plaît. La bonne vieille langue de bois fonctionne toujours, puisqu'un véritable engouement a envahi les futures habitant.e.s et personnes impactées qui ont mis de leur énergie dans les moments de « concertation » avec les urbanistes, paysagistes et architectes du projet.

Il faut dire que du côté des gros billets et des grosses machines, on met le paquet sur la com' et les étoiles dans les yeux. Christian Devillers, urbaniste du projet, le promouvait ainsi : « *C'est un urbanisme des proximités : chaque logement ou entreprise sera situé à moins de 500m d'une station de métro ou de bus à haut niveau de services, mais également d'un pôle commercial apportant tout ce dont les habitants auront besoin au quotidien ainsi que les équipements publics essentiels tels qu'une école.* » Si ce discours peut plaire, il a aussi de quoi nous effrayer quelque peu : les entreprises qui s'implantent déjà à Via Silva promettent une belle vie à leurs employé.e.s qui viendront y habiter. Elles pourront tout faire dans cette ville idéale : y habiter, y travailler, s'y nourrir, s'y promener (le projet est composé d'un tiers de parcs), y tourner en



- Nous allons planter ces arbres en plastique recyclé. Biodégradables, plus faciles d'entretien et respectueux de l'environnement ! Uniques en leur genre !

- C'est sa langue de bois qui est unique...

- Oui, et elle est certifiée ISO 9001-14001, PEFC, FSC, NF, et fabriquée en France à partir de forêts gérées durablement !

rond avec le sourire au lèvres ou la mort dans l'âme. Elles pourront se « *déplacer différemment dans la ville des proximités* » et n'auront plus vraiment de raisons valables pour en sortir, puisque tous leurs besoins vitaux pourront être assouvis à l'intérieur de ses limites.

Outre le fait qu'un quartier aussi renfermé sur lui-même est certainement bien plus facile à maîtriser en temps de repli sécuritaire, cette proximité imposée de toutes les facilités de la vie moderne permettra aux 40000 habitant.e.s de se concentrer sur leurs vies professionnelles qui sera alors beaucoup moins encombrée par les heures de trajets quotidiens. Et c'est assez pratique, car justement les entreprises qui prennent place sur l'espace Via Silva seront à même de proposer 25000 emplois, selon la même brochure.

EXPERTISES SOCIALE ET TECHNOLOGIQUE, MAIN DANS LA MAIN

Ces nombreux emplois auront une place à part entière dans la métropole de Rennes car Via Silva sera la ville des nouvelles technologies (fer de lance de l'économie rennaise), sous forme d'extension de la technopole Atalante et de son arrière-garde universitaire du campus de Beaulieu. Des bâtiments ont déjà été construits dans la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) des Champs Blancs : ceux, entre autres, du siège social de Thompson Video Networks et de

l'Institut de Recherche Technologique (IRT) B-com, qui fait de l'innovation technologique son cheval de bataille, tant sur les plans des réseaux numériques et de l'image que sur celui de la « médecine du futur ». Vous en conviendrez, donc : il sera très important que nos héros et héroïnes de la recherche technologique puissent ne jamais quitter leur environnement de travail.

Si l'on compte bien, 25000 travailleur.euses ne font pas 40000 habitant.e.s. C'est parce que ViaSilva 2040 sera aussi la ville de la mixité sociale ! La moitié des logements sera divisée en accession aidée à la propriété d'une part, et en logements sociaux d'autre part.

Si l'évolution technologique sera dans la plupart des têtes à Via Silva, l'évolution sociale sera donc, elle, très importante à observer pour « *élaborer et construire la ville de demain*. » D'ailleurs, si l'on se penche sur les documentations concernant ce projet, on remarque que la rhétorique des publicitaires de Rennes Métropole ne met pas tant explicitement l'accent sur l'écologie en terme de « futur » qu'elle le met implicitement sur l'idée d'une refonte progressive des classes sociales en une seule nouvelle masse, plus uniforme et malléable. En effet, dans la brochure d'information on vend beaucoup de « *solutions innovantes en matière de performance énergétique* » mais beaucoup moins en matière de création d'un sentiment d'unité sociale. C'est pourtant bien ce qui a l'air de se cacher derrière les « *objectifs d'offre d'habitat pour tous* » et la tant

invoquée « mixité sociale ». Et c'est donc surtout en cela que ViaSilva 2040 pourra être un « *laboratoire que suit l'Etat pour élaborer et construire la ville de demain* » : de cette expérience laborantine naîtra peut-être la symbiose parfaite entre l'évolution technologique et l'évolution sociale, l'une dépendant définitivement de l'autre dans l'ordre actuel des choses. Et si cette symbiose n'apparaît pas ? Tant pis, on recommencera ailleurs.

• • •

Certaines personnes se demandent encore pourquoi nous (nous tou.te.s qui critiquons ou combattons l'urbanisme moderne) sommes contre la création de telles zones urbaines. « Il faut bien créer des logements et des emplois ! » C'est que les logements dont on a besoin existent déjà ; que des projets urbanistiques comme Via Silva ne sont que le fruit des désirs de promoteurs shootés à la thune et de politiques avides de pouvoir ; que l'énergie collective n'a pas sa place dans les réunions publiques organisées par les bétonneurs mais dans des assemblées de quartier ; que la situation globale ne changera pas en réformant ce qui nous opprime mais en l'attaquant, sur tous les fronts si nécessaire et avec toute l'inventivité dont nous disposons.

P.

LA MARCHE DE LA MÉTROPOLE

Depuis le 1er janvier 2015 Rennes est une *vraie* métropole, comme 13 autres agglomérations françaises. Evolution obligatoire puisque – pour faire court – notre communauté d'agglomération était suffisamment grosse (420 000 habitant.e.s) et son « aire urbaine » suffisamment énorme (680 000 habitant.e.s) pour devenir une métropole. A lire *Les Rennais* ou *Rennes Métropole Magazine*, c'est simplement gé-nial ! « *Nous montons de division pour pouvoir, demain, nous hisser sur la scène nationale et européenne* » assure Emmanuel Couet, président de la métropole. A condition de faire « *le pari de l'audace et de la prise de risque* » précise Nathalie Appéré, mais avec l'assurance de « *renforcer la cohésion territoriale et le service aux habitants*. »

Pas sûr qu'on partage cet enthousiasme béat. De quoi s'agit-il ? On transfère la majorité des compétences municipales (et des sous qui vont avec) à la métropole. Bien sûr, cette dernière *peut* décider de rendre certaines délégations aux communes, comme elle *peut* leur imposer des directives métropolitaines. Et tout est dit : voilà le nouvel échelon « démocratique » qui compte, incarné dans le Conseil métropolitain – 122 membres réuni.e.s une fois par mois. Les petites communes y ont un siège, parfois deux. Rien de très étonnant à ce que certaines comme Melesse, La Mézière ou Noyal-sur-Vilaine préfèrent rester en dehors. A Romillé, la nouvelle majorité (centre-droit) se demande déjà s'il ne faudrait pas « *sortir de ce gigantisme pour lequel [leur] avis n'a pas été sollicité*. » Être une minuscule partie d'un ensemble toujours plus grand : on devine le découragement de « petit.e.s » élu.e.s souhaitant défendre une position conflictuelle, ou le désintérêt total des habitant.e.s pour une « démocratie locale participative » bien factice (voir par exemple *La Politique Confisquée*, aux Editions du Croquant). Parole d'expert, mêmes journaux : « *La métropolisation, c'est un peu la trace au sol de la mondialisation*. » Une logique qui fait rêver tout le monde, et qui n'oublie personne, comme chacun.e sait.

GARGARISMES A SON SITE WEB : GARGARISMES.ORG

Vous pourrez y trouver l'édito, la une et le sommaire de tous les numéros, une présentation du journal, l'appel à contributions, la liste des points de vente, un index thématique et les événements où *Gargarismes* sera présent. Des articles et des compléments seront mis en ligne au fur et à mesure. Le site a été pensé pour être léger, c'est à dire facilement consultable sur des machines vieilles ou peu puissantes et des connexions lentes. Un travail est en cours pour rendre le site aussi accessible que possible. Cela implique de, par exemple, faire attention aux contrastes, faire une mise en page qui permette de facilement utiliser un lecteur d'écran ou une plage braille. Les articles seront disponibles directement sur le site et non pas uniquement en PDF étant donné qu'il est difficile de rendre un PDF accessible. Il y a également le projet de proposer une version audio des articles.

D'un point de vue sécurité, les connexions au site se font obligatoirement en https. Ce qui fait que les intermédiaires, comme par exemple votre fournisseur d'accès, ne peuvent lire ou modifier les informations échangées avec le site. La technologie utilisée rend malheureusement le site inaccessible pour de très vieux navigateurs (plus de 7 ans). Si c'est votre cas vous aurez besoin d'utiliser un navigateur plus récent.

★ en minibref

Le centre des congrès sera « *un équipement pour une culture de tous, avec tous*. » Bon, d'accord.

• • •

Un nouveau journal papier rennais a vu le jour en février : *L'Estaca*. Le second numéro est sorti en avril. Tremblez, journalistes de *Ouest-France* !



Le 20 avril, on apprenait dans un reportage aux allures de spot publicitaire de l'émission *L'Angle Eco* (sur France 2) qu'à Rennes on trouve des « *contribuables heureux [car ils] voient tous les jours où va leur argent : sur le chantier du métro*. » Oui, grâce aux petites lucarnes sur les palissades, pour entrevoir le chantier à 1,2 milliard. Des urnes, des lucarnes : la politique.

• • •

Pour critiquer l'omniprésence de la voiture a lieu une *Vélorution* tous les 28 du mois, 18h, place Hoche.

• • •

Le CRPA devient CRPÉA, Collectif Rennais Pour l'Egalité Animale. Il relaie localement les événements nationaux en faveur de la cause animale, et organise régulièrement des actions sur le terrain : sensibilisation et information par des tracts, diffusion de vidéos, tenue de tables d'information, conférences, etc.

• • •

Avenue Maginot, le 40m³ est devenu La Boîte Noire, lieu d'activités autogéré. Allez-y.

Retour forcé à Lagos

Elle ne dormait plus. Un matin vers 4h, sans qu'elle n'ait été invitée à se préparer un minimum, Keshia a été entravée, pieds et mains, et n'a pu s'opposer à son départ...

Nigériane âgée de 23 ans, Keshia est arrivée en France en 2010. Après bientôt 5 ans de présence en France, elle s'est fait arrêter à Tours lors d'un banal contrôle en bus, pour défaut de titre de transport. Elle se retrouve, le 17 novembre 2014, enfermée au CRA¹ de Rennes-Saint-Jacques.

Après quatre jours d'enfermement, elle a des douleurs au ventre et souffre de saignements. Pourtant, le médecin estime que « son état n'est pas incompatible avec la rétention. » La Cimade² demande à ce qu'elle voit un psychiatre en raison de troubles psychologiques, mais elle n'a droit qu'à un entretien avec l'infirmière du centre.

Comme de nombreuses femmes nigérianes, Keshia

fuyait un réseau d'esclavagisme moderne qui l'obligeait à se prostituer pour rembourser le passeur. Malgré la peur, elle s'est décidée à dénoncer ses proxénètes en espérant obtenir la protection de la France.

En avril 2013, elle avait envoyé une plainte au procureur de la République de Tours pour dénoncer le réseau organisé de proxénétisme (dont l'activité s'apparente à une traite des êtres humains) qui avait planifié sa venue en France et l'avait soumise à la prostitution à Bordeaux. Cette plainte fut classée sans suite par le Procureur de Tours, notamment parce que Keshia n'avait pu donner alors plus d'éléments suffisants aux forces de police par peur des représailles.

Elle s'est résolue à aller plus loin dans la dénonciation du réseau dont elle était victime lorsqu'elle a été enfermée au centre de rétention. Rien que pour cette raison, elle aurait dû bénéficier du dispositif prévu dans la loi³, qui lui aurait permis d'être mise à l'abri durant 30 jours afin de poursuivre sa démarche dans les meilleures conditions

possibles. Au lieu de cette protection que la France lui devait, les autorités françaises ont décidé de l'expulser !

Aujourd'hui Keshia « se retrouve au Nigéria, pays dangereux, seule, sans argent, ne sachant pas où est sa famille... », témoigne Francine, une visiteuse qui lui apportait un peu de réconfort et de nourriture car elle ne pouvait plus ingérer les repas du centre.

Aurélie



Ce propos est fortement inspiré du témoignage de Francine et d'une lettre ouverte envoyée aux élus locaux et au préfet suite à l'expulsion de Keshia. Les prénoms ont volontairement été modifiés pour respecter l'anonymat des personnes.

1. Centre de Rétention Administrative.

2. Association qui intervient notamment dans les CRA pour soutenir les migrant.e.s.

3. Articles L316-1 et R316-1 du CESEDA (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile).

• • •

Rencontre avec Aimé

Aimé arrive en France alors qu'il a 17 ans. Mineur, il est placé en foyer dans le Loir-et-Cher. À sa majorité il obtient l'asile. En 2006, il entame une nouvelle vie à Rennes. Dix années s'écoulent, il est temps pour lui de renouveler son titre de séjour de 10 ans.

Juillet 2014 — Aimé se rend à la préfecture de Rennes pour s'informer sur les démarches à suivre. Un agent à l'« accueil étranger » lui apprend que les rendez-vous se prennent désormais sur internet. Il exécute alors cette procédure sur une borne. Le délai est de trois mois avant de pouvoir déposer son dossier pour renouvellement. Son titre de séjour expire bientôt. Il craint de perdre son travail, son logement, ses droits sociaux.

3 octobre — A 11h, Aimé se présente à l'accueil de la préfecture pour déposer son dossier. Après examen, l'agent affirme qu'une pièce manque. Et qui dit dossier incomplet dit pas de récépissé. Il lui faut reprendre un rendez-vous. Il rétorque qu'il peut rapidement faire une photocopie. Le ton monte. L'agent lui ordonne de sortir de l'établissement. Aimé affiche clairement son désaccord. L'agent appelle la police pour le chasser. Intimidé, Aimé rentre chez lui. Sur internet, il obtient un rendez-vous pour janvier 2015. Il se dit qu'il ne peut pas attendre, qu'il va perdre tous ses droits. Il retourne à la préfecture pour exprimer ses craintes et demander un récépissé. Les agents et le chef d'établissement refusent de dialoguer avec lui et il est chassé par la police. Il retourne chez lui et s'effondre. Commence alors une « mort psychologique ». Il ne comprend pas toutes ces entraves, tout ce mépris. Pendant deux jours, il rumine. Il se sent seul face au pouvoir. Il « pète un plomb. »

SEUL FACE AU POUVOIR

6 octobre — Aimé se rend à la préfecture avec un bidon d'eau de javel et une barre de fer pour exprimer sa colère, protester contre cette violence administrative. « C'est juste pour les intimider. » Il s'introduit dans l'établissement et tape sur des chaises à l'aide de sa barre de fer. Il casse une vitre avec un pavé et fuit lorsqu'un camion de police arrive en trombe pour l'embarquer. Après une course effrénée il décide de se rendre pour leur expliquer tout son désarroi et ce qui l'a amené à ces réactions. Il fait signe de la main, pose la barre et le bidon. Trois policiers descendent du camion. Aimé, qui n'est plus dans l'offensive, s'approche d'eux. Un coup de feu retentit, il s'affole. Il entend dans ce bruit assourdissant un « couche-toi ! » Il n'a pas le temps de se coucher que déjà le policier lui tire sur la jambe. « Pourquoi a-t-il tiré ? Je n'avais plus rien sur moi. » Menotté, Aimé est envoyé à l'hôpital. Sa chambre est surveillée durant ses trois jours d'hospitalisation. Après un passage chez le juge, il rentre chez lui et continue de se soigner.

11 février 2015 — Le procès d'Aimé se déroule à la cité judiciaire, à Rennes. La préfecture a porté plainte pour dégradation de biens publics. Le procès est difficile pour lui. Il se sent seul face au procureur, face à cette justice qui n'est visiblement pas de son côté. « Je suis malmené, leur façon de traiter les gens est inhumaine ! » Il est condamné à 3 mois avec sursis et 107 heures de Travaux d'Intérêt Général. La justice ne l'épargne pas.

Aujourd'hui, son titre de séjour est renouvelé. Tant de souffrances pour en arriver là ! Pour de simples formalités administratives ! Il a de vives douleurs dans sa jambe très

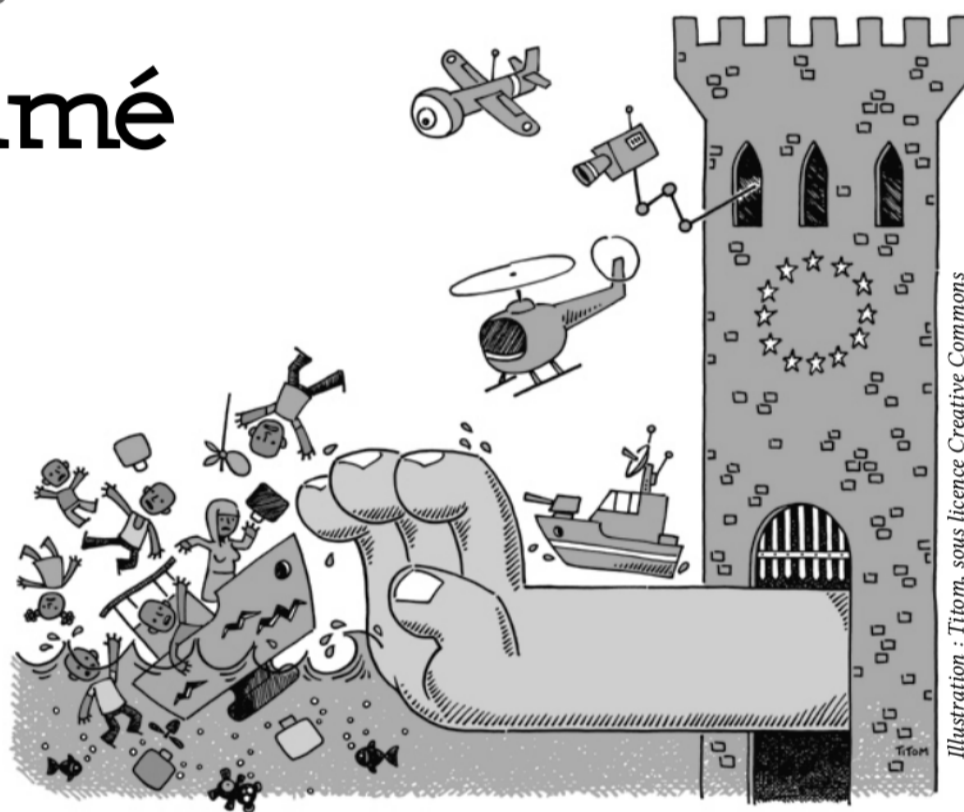


Illustration : Titom, sous licence Creative Commons

fragilisée. « Je suis marqué à vie, j'ai peur de revenir à la préfecture. » Il a porté plainte contre le policier. Une enquête est en cours.

Aimé aimerait avoir la double nationalité congolaise et française. Il aimerait ne plus souffrir de sa jambe. Il aimerait pouvoir passer à autre chose. Il aimerait que la justice reconnaisse ses droits et son innocence. Il aimerait comprendre pourquoi on en est là aujourd'hui. Aimé aimerait continuer sa route avec dignité.

Aurélie

SOCIALISME ET BARBARIE

Dans un article du 20 janvier intitulé « Migrants. Une nouvelle forme de fraude déjouée », alliant approximations et stigmatisation, Le Télégramme se fait la voix de la préfecture pour dénoncer des migrant.e.s toujours prêt.e.s à frauder alors que celle-ci tente de les aider. Le message n'est sans doute pas si clair pour les personnes du groupe Si on s'alliait, réunies devant la préfecture le 19 janvier pour dénoncer les nouvelles conditions d'accueil ! Ni pour Julio M. menacé d'expulsion par l'administration, qui refuse de renouveler son titre de séjour bien qu'il soit installé et travaille ici. Ni pour monsieur B., bénévole du secours populaire arrêté en janvier à proximité des locaux de l'association après un contrôle exercé par la police aux frontières. Ni pour beaucoup d'autres, à Rennes ou ailleurs en France. Un gouvernement socialiste qui enferme des étranger.e.s dans un statut d'« illégal » pour mieux les criminaliser, n'est-ce pas la meilleure façon de « faire le jeu du FN » ?

De nombreuses informations sur les politiques migratoires et leurs conséquences humaines sont disponibles sur <http://sans-patrie.blog4ever.com/articles>

(Cette brève sera disponible sur gargarismes.org dans son intégralité.)

Vous avez dit « crime » ?

Retour sur la négation juridique des viols

Le groupe punk Viol, dont la chanson homonyme a suscité l'émotion et la vive réaction de personnalités politiques de tous bords, a récemment été interdit de se produire en raison de l'incitation au crime sexiste explicite de ses paroles. Si l'on ne pouvait en attendre moins de la part d'élus de la "République", il reste toutefois surprenant de constater que cette indignation unanime n'est pourtant pas toujours l'horizon commun de nos décideurs. Nous voudrions dans cet article revenir sur deux négations de la reconnaissance juridique des violences sexuelles récemment acceptées voire commanditées par nos représentants politiques.

TARTUFFE !

A l'automne dernier, une proposition de loi visant à allonger le délai de prescription* des crimes sexuels contre les mineurs de 20 à 30 ans, a été rejetée par plusieurs membres de la majorité gouvernementale. Le motif avancé est que l'architecture législative en matière de prescription est devenue illisible à cause de l'empilement de lois. Comble de l'ironie, nos élus ont avancé qu'allonger le délai de prescription, c'est faire courir le risque de l'échec, faute de preuve trop d'années après le crime. Et, bien sûr, rien n'est pire pour une victime que d'être niée dans sa qualité de victime ! Tautologie¹ imparable et malin retournement de situation quand on sait que nombre de victimes sont atteintes par un phénomène d'amnésie traumatique, et que c'est au terme de plusieurs dizaines d'années seulement qu'elles envisagent d'entamer une procédure. Or, quand elles osent enfin se lancer, elles se retrouvent face au mur de la prescription, alors vécu comme une « double peine ».

UNE HYPOCRISIE ORGANISÉE

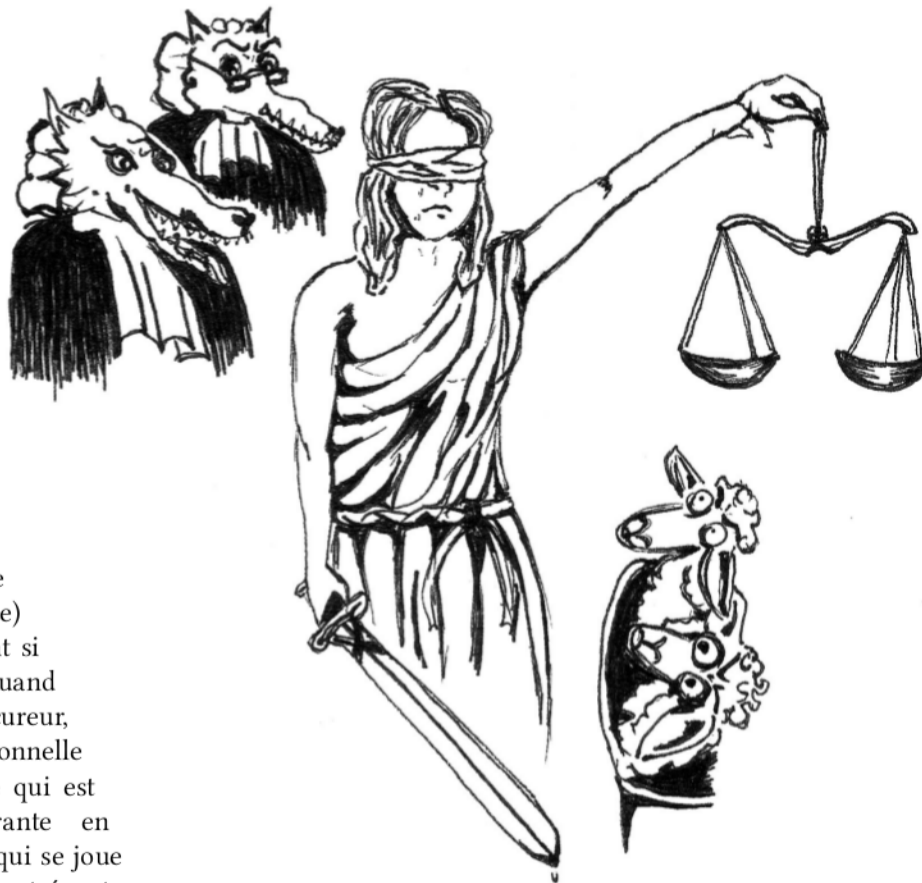
Mais c'est un autre point noir de notre législation française dont il faut également témoigner ici : j'ai nommé « la correctionnalisation des viols* » ! Pour rappel, la loi Perben II de 2004 a permis la déqualification d'un crime, c'est-à-dire le fait de voir des viols juridiquement travestis en agressions sexuelles* et donc jugés devant le tribunal correctionnel* et non la cour d'assises*. Pour que cette correctionnalisation soit possible, il faut que la victime ne s'y oppose pas². Malin stratagème du législateur et vaste supercherie lorsque, d'une part, on sait que ne pas s'opposer ne signifie pas recueillir le « oui » explicite de la victime, et d'autre part, lorsque l'on sait que cet « éclairage » est souvent donné par des juges et avocats favorables à la « correctionnalisation ». Le problème est que cet accord « tacite » est aujourd'hui devenu monnaie courante puisque les victimes (et leur avocat-e) anticipent les sanctions qui les menacent si elles ne s'y conforment pas. En effet, quand les victimes s'y opposent, le Procureur, contrarié dans sa légitimité professionnelle qu'une profane sache mieux que lui ce qui est bon pour elle, pénalise la requérante en prononçant un « non-lieu » punitif. Ce qui se joue de fait est une forme de chantage orchestré entre avocat-e et juge que l'on peut résumer à l'adage suivant : « acceptez la correctionnalisation ou je prononce un non-lieu ! » La victime est alors fortement enjointe à se soumettre à ce verdict sans quoi elle risque de voir son affaire classée.

A QUI SERRER LA CEINTURE ?

A défaut de supprimer cette loi injuste, il pourrait être envisagé que la correctionnalisation n'ait lieu que si la victime l'a expressément demandée. C'est loin d'être à l'ordre du jour... On lui préfère des impératifs de rentabilité économique qui soumettent la justice à une volonté de rapidité et d'économie. Car c'est dans cette optique d'optimisation des coûts qu'a été instituée la loi de 2004. Finalement, pourquoi encombrer les sessions d'assises d'affaires qui coûtent cher et qui ne méritent pas aux yeux des autorités judiciaires tout l'apparat de la procédure d'assises ! Main dans la main, patriarcat³ et capitalisme libéral vont de bon train.

« Pourquoi encombrer les assises d'affaires qui coûtent cher et qui ne sont finalement que des viols ? »

Que ces motifs d'économie d'échelle soient cachés par des intentions bienveillantes dissimulent encore mieux la réalité du vrai mobile. Le simulacre est sans limite... Il est en effet de bon ton de s'entendre dire qu'il est plus commode, compte-tenu des délais de la justice, de



Pour aller plus loin

<http://prendredroit.org/>

Guiller Audrey, Weiler Nolwenn, *Le viol, un crime presque ordinaire*, Collection Documents, octobre 2011

GLOSSAIRE JURIDIQUE

- La **prescription**, c'est la date à partir de laquelle on ne peut plus ni poursuivre, ni condamner l'auteur d'une contravention, d'un délit ou d'un crime.
- Le **viol** est un crime, il est donc jugé devant une **cour d'assises** et punissable de 15 ans de prison.
- L'**agression sexuelle** est un délit, elle est donc jugée devant le **tribunal correctionnel** et punissable de 5 ans de prison.

voir son « cas » rapidement jugé. Entonnant en chœur ce refrain, les « professionnel-le-s » de la justice considèrent préférable de voir un viol jugé en deux ou trois heures entre une affaire de trafic de shit et de vol à l'étalage plutôt que de faire subir à la plaignante l'épreuve des assises (dont l'audience dure plusieurs jours). C'est néanmoins sans se donner la peine de leur préciser que dans un tribunal correctionnel on passera sous silence la réalité des violences qu'elles ont subies, puisqu'il est impossible de parler de viol devant une juridiction qui n'est pas censée le juger ! Envolé, volatilisé, le viol est muselé... Raisonnablement paradoxal pour des professionnel-le-s de justice dont on pourrait croire (et attendre d'elles et eux qu'il-elle-s croient), qu'il-elle-s sont convaincu-e-s que la reconstruction personnelle découle de la reconnaissance sociale de la qualité de l'infraction subie.

LA FAUTE AU « POPULAIRE » !

La justification avancée pour légitimer cette hypocrisie va même jusqu'à disqualifier la raison citoyenne en avançant que la victime aura plus de chance de voir ses demandes aboutir au tribunal correctionnel, composé de juges professionnel-le-s, et qu'il serait difficile de faire comprendre à des jurés — c'est-à-dire au peuple ! — les ressorts du viol ! Au vu de la façon dont les juges s'assoient sur les droits des femmes, on peut pourtant douter que leur sexisme ne biaiserait pas leur jugement !

Voilà au final un sinistre tableau d'une justice patriarcale, soucieuse de ses dépenses et capable des pires dérobades intellectuelles.

Clémentine

1. Raisonnablement qui n'explique rien et qui est toujours vrai parce que la conclusion est identique à l'hypothèse. Il consiste à valider une idée en utilisant une idée similaire.
2. Si les parties ne contestent pas la qualification correctionnelle donnée aux faits de viols lors de la clôture de l'instruction (c'est-à-dire de l'enquête), elles ne peuvent plus le faire ultérieurement.
3. Le patriarcat est une forme d'organisation sociale et juridique hiérarchique permettant la détention du pouvoir par les hommes et la subordination des femmes.

Encore un petit effort... et on touche le fond !

L'avenir a de quoi effrayer. Les solutions du gouvernement montrent que nous ne voyons pas le même problème. Les dirigeants des grandes puissances occidentales pourraient bien signer la fin d'une ère avec les traités de libre-échange (TAFTA) qui se jouent. En cherchant à ressusciter le profit, la production matérielle, la croissance économique alors la culture, le social, la santé ou l'écologie deviennent des marchandises.

À Rennes comme ailleurs les institutions dédiées à ces services, jusqu'ici publics, voient leurs subventions diminuer radicalement. À la tête des universités, des centres sociaux, des associations culturelles entre autres siègent des gestionnaires, des hommes d'affaires qui ne voient que pertes et profits et n'hésitant pas à abattre les derniers remparts d'une société digne des pires films de science-fiction.

FUSIONNER POUR MIEUX SAIGNER

La destruction a commencé avec la loi LRU (Loi relative aux libertés et responsabilités des universités de août 2007) facilitant l'entrée des intérêts privés dans l'université sensée être le lieu d'éducation et d'émancipation par excellence. Sous prétexte de plus d'autonomie et de liberté c'est un délaissement progressif par l'État du service public notamment en réduisant les budgets. L'objectif prochain de cette logique soumise à l'exigence de performance, de rentabilité est la fusion des deux universités rennaises. Alors commencent les guerres de pouvoir. La réduction des coûts demande des sacrifices, des pertes d'emplois, du travail en plus et surtout une « restructuration ». C'est mathématique : s'il ne reste plus qu'une seule université, il n'y aura qu'un chef. La question est de savoir qui sera l'heureux vainqueur.

Pour nous vendre la fusion on met en avant sa compétitivité à l'échelle internationale, justifiant tous les sacrifices. Certains syndicats, la CNT, le SLB ou SUD sont contre et y voient surtout une mise en concurrence des disciplines entre elles. Rappelons que la campus de Rennes 2 situé à Villejean est tourné vers les sciences dites « humaines » (Histoire, Art, Lettres, Langues, Sociologie, etc.). Ce que l'on peut craindre c'est la dévalorisation de tous ces savoirs justement humains (en voie de disparition à l'épreuve du baccalauréat) face à la nécessité du sacro-saint progrès techno-scientifique qui siège à Beaulieu (campus de Rennes 1 regroupant les sciences « dures »).

Si la vingtaine de dirigeant.e.s a démissionné au début de l'année du conseil d'administration ce n'est que par défense de leurs intérêts. De nouveaux chefs seront élus et la fusion semble un avenir certain. Les suppressions de postes et la dégradation des conditions d'étude malheureusement iront de pair.

SANS RU, ON MANGE À LA RUE

Compétition et logique marchande s'appliquent à tout. Le CROUS (Centre régional des œuvres universitaires et scolaires) assurant l'aide sociale spécifique aux étudiants en matière d'accès au logement, à la restauration et la vie culturelle subit les mêmes contraintes. Les bourses diminuent, leur obtention se complique (augmentation des contrôles). Le prix d'un repas au restaurant universitaire (RU) augmente tous les ans. Aujourd'hui c'est carrément la suppression partielle de ce service qui commence avec la fermeture du RU Duchesse Anne. Les étudiant.e.s qui luttent pour préserver ce service ont du mal à dialoguer avec le directeur régional du CROUS. Son discours est bien celui d'un homme d'affaires. Son entreprise est déficitaire même si les chiffres avancés manquent de rigueur (faut-il vraiment s'étonner d'une baisse de fréquentation pendant les vacances d'été !?)

Le discours des institutions est toujours le même : l'État coupe ses subventions et c'est à nous de nous serrer

la ceinture. Sans nier la réalité économique désastreuse dans laquelle nous sommes, ce qu'il est regrettable c'est le manque d'implication des personnes concernées dans les prises de décision aussi importantes que celles-ci. On peut aussi s'interroger sur l'écart qui se creuse entre celles et ceux qui suivent des études supérieures parce qu'elles ou ils le peuvent encore et le moment où les moyens financiers ne suffiront plus.

CULTURE DE L'ÉCONOMIE ET ÉCONOMIE DE LA CULTURE :
LE CRIJ EN CRISE

Le tableau est loin d'être terminé. Depuis le début de l'année on a pu rencontrer les salarié.e.s du Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ) qui luttent pour maintenir leur dignité au travail et la qualité de leurs services. Elles et ils sont plus d'une vingtaine à œuvrer depuis des années pour l'information et l'animation à Rennes, offrant au public très large des activités, et notamment des événements que toutes et tous connaissent : Tam-Tam, Dazibao, Quartiers d'été, etc. qui rythment la vie des jeunes Rennais.es.

À la tête de cette association-entreprise c'est la même logique, la même attitude, le même discours. Après des mois de lutte et des journées de grève, l'équipe du 4bis a obtenu l'arrêt de la procédure

Espoir 35 est une petite association qui accompagne au quotidien des personnes qui vivent avec des troubles psychiques (schizophrénies, troubles bipolaires etc.), elle est adhérente à la Convention Collective 66¹.

Le Conseil d'administration et son président ont décidé sans négociation de supprimer les congés trimestriels (CT) dont bénéficiaient les salariés. **C'est 9 à 18 jours de travail supplémentaire** sur l'année pour les salariés, sans augmentation de salaires, ce qui revient à baisser le taux horaire de rémunération et augmenter de la même manière le temps annuel de travail.

La dégradation des conditions de travail des salariés influe directement sur la qualité du travail auprès des personnes accompagnées. Ces jours de repos sont nécessaires à un travail adapté aux réalités du terrain. En effet, le travail relationnel et d'accompagnement social de personnes qui vivent avec des troubles psychiques, nécessite beaucoup de temps, d'énergie et d'engagement de la part des salariés. Ces congés étaient donc essentiels pour prendre du recul sur son travail, s'occuper de soi, de son entourage et permettaient aux salariés d'être pleinement disponibles sur leur temps de travail. Aujourd'hui les associations du social n'appliquant plus les congés trimestriels sont rarissimes. Après plus d'un an de lutte et de mobilisation, le conseil d'administration a décidé d'accorder 5 jours de congés pour les salariés présents lors de la dénonciation des congés trimestriels ; Les nouveaux salariés ne bénéficieront pas de ces journées de repos créant ainsi une grande inégalité de traitement entre les salariés. Alors, à quand la prochaine grève ?

1. Convention collective nationale de travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966.

de licenciements qui pesait sur trois postes. Pour autant il n'y a encore aucune victoire à célébrer. L'excuse de la crise économique ne vaut rien en l'absence d'un budget sérieux de la direction. Si ces suppressions de postes n'avaient donc aucune

ATTENTION ÇA VA COUPE



raison d'être, il en est de même des départs et congés non remplacés. L'Assemblée Générale attendue en mai sera décisive en donnant la perspective générale des actions et fonctionnements futurs.

La clique dirigeant l'association regroupe, entre son conseil d'administration et son bureau, des vieux élus et bureaucrates gestionnaires loin de la réalité. Et ce qui est le plus regrettable c'est le refus du dialogue ou de médiation de la part du directeur. Le court entretien à peine mensuel qui leur est accordé est refusé et dénoncé comme une mascarade par les employé.e.s qui se sont majoritairement syndiqué récemment. Dénonçant l'incompétence, le mépris, la mauvaise gestion illes réclament la démission du bureau. Leur « *mot d'ordre, c'est l'union* ». Pourtant la lutte et leur travail les épuise physiquement et moralement (certain.e.s en arrêt maladie).

QUE RESTE-T-IL À ESPÉRER ?

Travailler plus pour gagner moins et déprimer plus ? Il ne s'agit pas de défendre l'emploi pour l'emploi. Il ne s'agit pas de produire des biens que seule la classe supérieure pourra acheter. Il s'agit de sauvegarder les valeurs sociales, l'éducation pour tous.tes réellement...

La confiance et l'effort des individus ne suffiront pas à renverser le système économique pervers qui corrompt les institutions depuis déjà trop longtemps. La solution n'est pas à chercher dans une logique d'entreprise mais dans une sortie de celle-ci. C'est ce que persistent à croire les étudiants qui luttent pour leur RU, contre les effets de la fusion des universités ou les animateur.trice.s du CRIJ.

« Il ne faut pas compter sur ceux qui ont créé les problèmes pour les résoudre »

Cette citation d'Einstein longtemps affichée au CRIJ résume la seule solution réaliste de celles et ceux qui luttent : la démission des dirigeants, seuls responsables.

PUIS ON CREUSE ENCORE...

DROIT AU LOGEMENT !

Le 28 mars, le DAL 35 (association Droit au Logement), UTUD (association Un Toit c'est Un Droit) et la fondation Abbé Pierre organisaient à Rennes une manifestation marquant la fin de la trêve hivernale, qui suspend les décisions d'expulsions du 1er novembre au 1er avril et correspond à la fin du dispositif hivernal d'hébergement. Cette journée d'action, avec votation citoyenne, déambulation et campement des exclus, avait pour but de « manifester [leur] colère envers les pouvoirs publics qui enfreignent les lois en matière de logement et d'hébergement », la fin de la trêve ne signifiant pas la fin des problèmes. A Rennes, le DAL 35 agit au quotidien pour défendre le droit au logement, en travaillant avec les institutions ou en instaurant des rapports de force. Représentant les locataires à l'office HLM Archipel Habitat, il signe par ailleurs des conventions avec la ville de Rennes pour loger des familles. Ses membres mènent aussi des actions pour éviter des expulsions sans relogement, comme celle que prévoyait en douce Coallia (association financée par l'Etat, chargée notamment du logement des demandeurs d'asile) en février sous couvert de « remise définitive des clés. » Mais mieux vaut anticiper les problèmes en rencontrant l'association lors de ses permanences « prévention des expulsions » tous les mercredis après-midi à la Maison Internationale de Rennes. Contact : dal35@droitaulogement.org

MORT DU CITOYEN

Gargarismes n'est pas disponible en lecture dans l'espace « Vie du citoyen » des Champs Libres, où on trouve 220 autres titres de presse. On a pourtant proposé dès le 1^{er} numéro, en avril dernier, d'amener un exemplaire en main propre à chaque parution – vu qu'un abonnement n'est pas encore possible – mais la réponse est nette : non. Pas de « parution régulière », et puis bon, on a déjà « trop d'abonnements à gérer » et même ça ne va pas, tout ce qu'on sait faire c'est « passer par une centrale d'achat. » Des critères de sélection visiblement foireux quand on sait qu'on trouve facilement au même endroit *Les Ecrits de Paris*, un savoureux mensuel fasciste – de leur propre aveu. Alors, de quelle « liberté » parle-t-on, aux Champs ?

brèves

VALEURS À LA BAISSÉ

Le Centre de la Lande, centre social et socioculturel, est une association affiliée à la Fédération des Centres Sociaux, se référant aux valeurs de citoyenneté, de démocratie participative, de solidarité et de dignité humaine inscrites dans la charte nationale.

Ça, c'est ce qu'on peut lire sur son site internet. Alors on est tout étonné d'apprendre ce qui est en train de s'y passer. Le 17 mars 2015, le Conseil d'Administration a voté le licenciement de Bernard, animateur socioculturel depuis 37 ans et la modification des postes de Sylvie, responsable accueil/communication depuis 27 ans et Héléne, animatrice socioculturelle et déléguée du personnel. La modification des postes correspondra à l'économie d'un salaire puisque Sylvie et Héléne se voient proposer environ un temps plein pour deux, sans qu'on connaisse pour l'instant la répartition horaire. Où est la « dignité humaine » quand on assimile trois personnes à une « masse salariale » qu'on peut réduire sans état d'âme pour équilibrer le Budget et satisfaire les Financiers ?

Qu'en est-il de la « citoyenneté » quand les premier.e.s concerné.e.s n'ont pas leur mot à dire, qu'on supprime des postes sans penser à la violence exercée et au chamboulement de la vie des intéressé.e.s ? La « solidarité », elle, émane des habitant.e.s, fortement mobilisé.e.s à coup de pétition, grève des activités, boycott des fêtes et rassemblements. Et la « démocratie participative », ne serait-ce pas de réfléchir collectivement à d'autres solutions au lieu d'en imposer ? Les salarié.e.s mobilisé.e.s ont envoyé des contre-propositions qui devraient être examinées lors du Conseil d'Administration du 28 avril.



appel à contributions

Un coup de gueule ? Un tuyau ?

Envie d'enquêter ? De dessiner et croquer ?

Gargarismes est avide de nouvelles idées et contributions !

N'hésitez pas à nous contacter pour qu'on en discute ensemble : pour enquêter avec vous si besoin, pour rencontrer les autres personnes bossant sur le numéro, pour ajuster la taille ou le contenu d'un article – bref, pour qu'on voit s'il reste de la place et qu'on discute de notre « ligne éditoriale ». Mais ne vous en faites pas : elle fait quelques zigzag, il reste de la marge de manœuvre pour votre fantaisie !



On accepte bien volontiers les coups de main pour la diffusion ! Vente sur les marchés, permanences lors d'événements, suivi de points de vente, zéppelin publicitaire...

Et en attendant une *formule magique* d'abonnement (qui vient), c'est déjà possible de faire un don de soutien ou de se transformer en « lecteurE-diffuseurE » en payant plusieurs exemplaires à jeter sur vos ami.e.s, vos voisin.e.s et – c'est vous qui voyez – sur les passant.e.s !

où nous trouver ?

Lieu collectif d'activités *La Chardonnière* – 28, allée Louis Hémon

Librairie *Planète Io* – 7, rue Saint Louis

Café librairie *La Cour des Miracles* – 18, rue de Penhoët

Café librairie *Le Papier Timbré* – 39, rue de Dinan

Bar *Le Panama* – 28, rue Bigot de Préameneu

Tabac/Presse Gros Chêne – 4, place Gros Chêne

Tabac/Presse Anatole France – 43, boulevard de Verdun

Le Bar d'à côté – 33, rue Porte Carrée – Saint Aubin du Cormier

&

sans doute ailleurs (ouvrez l'oeil !)

&

au hasard des marchés, concerts, événements...

contact

gargamail@riseup.net

gargarismes.org

